

L'Europe ne lache pas sa taxe CO2 sur l'aérien

Écrit par sylvie.duval@finances.gouv.fr (Sylvie Duval)
Jeudi, 17 Octobre 2013 00:00 -

La Commission européenne a déposé un amendement pour inclure une partie des vols internationaux dans son système de quotas EU ETS.

L'Europe pense avoir trouvé une solution afin d'imposer sa taxe CO2 au secteur aérien. Le 16 octobre, la Commission européenne a déposé un amendement concernant les compagnies n'appartenant pas à la zone économique européenne. Ces dernières seront soumises au système d'échange de quotas carbone EU ETS, mais uniquement sur la partie de leurs vols survolant le territoire européen.

Au départ, le système EU ETS prévoyait de taxer tous les vols au départ et à l'arrivée du territoire de l'Union Européenne. Mais sa portée été réduite aux seuls vols à l'intérieur du territoire compte tenu des discussions à l'OACI qui ont abouti, le mois dernier, à la mise en place d'un système mondial... à l'horizon 2020.

[en savoir plus](#)

Consultez la source sur Veille info tourisme: [L'Europe ne lache pas sa taxe CO2 sur l'aérien](#)